

François ALFONSI
Indemnité de frais généraux

DEPENSES 2021	
CATEGORIES	MONTANT
DELEGATION EUROPE ECOLOGIE	3 044,53 €
DEPLACEMENTS (HOTELS, RESTAURANTS, PARKING, TAXI)	12 758,43 €
EVENEMENTS	2 218,27 €
FOURNITURE DE BUREAU	559,98 €
FRAIS BANCAIRES	139,37 €
FRAIS DE TELEPHONE ET INTERNET	3 344,50 €
FRAIS POSTAUX	1 485,41 €
INFORMATIQUE (MATERIEL, LOGICIELS...)	1 325,98 €
PERMANENCES (LOYERS, TRAVAUX, EQUIPEMENTS)	22 424,35 €
PERMANENCES (EAU & ELECTRICITE)	1 112,10 €
PRESSE & LIBRAIRIE	1 673,79 €
DIVERS	63,62 €
TOTAL	50 150,33 €
ENTREES 2021	
VERSEMENTS PARLEMENT	54 925,00 €
SOLDE	
EXERCICE 2021	4 774,67 €
RESTE 2020	5 473,27 €
TOTAL	10 247,94 €

Chaque député européen reçoit chaque mois une indemnité de frais généraux. Celle-ci vise à couvrir les frais encourus dans l'État membre, comme les frais de gestion du bureau du député, les frais de téléphone et postaux et l'achat, l'utilisation et la maintenance d'équipements informatiques et téléphoniques. Dans mon cas, l'indemnité de frais généraux sert notamment à financer mes permanences à Ajaccio et Bastia, l'abonnement téléphonique de la permanence, l'achat d'ordinateurs pour mes assistants, etc. Une partie de cette enveloppe est partagée avec les autres députés Europe Écologie.

Comme le prévoit le règlement du Parlement européen, je reçois cette indemnité sur un compte séparé et reverserai l'ensemble des montants non-utilisés à la fin de mon mandat.

Dans un souci de transparence, je publie chaque année un résumé des dépenses que j'ai effectué grâce à l'indemnité de frais généraux.